



Archiver les évaluations des élèves en natation à l'école

publié le 13/02/2024

Descriptif :

Proposition d'un outil de suivi permettant de conserver chaque année les évaluations certificatives en Natation

- Depuis la parution de la [circulaire pour l'enseignement de la natation parue au BOEN n° 9 du 3 mars 2022](#), des évaluations certificatives sont organisées tout au long du parcours d'apprentissage en natation des élèves.
- Il est important que la directrice ou le directeur de l'école puisse archiver chaque année ces résultats. En effet, les familles ont souvent besoin de ces attestations à l'approche des vacances d'été, de plus cela permet aussi de réunir les attestations nécessaires à la pratique à l'école, de la voile, du kayak ou de l'aviron dans les classes de Cours Moyen.
- Un outil de suivi est proposé. Ce fichier permet d'intégrer les élèves par niveau et de suivre ainsi année après année, le parcours de natation des élèves inscrits dans l'école.
- **A chaque rentrée, le document peut être dupliqué en modifiant les onglets niveaux (GS devient CP etc).**
 - [23_24_Tableur Récap Tests Natation](#) (Excel de 13.5 ko)
Outil de suivi des attestations de natation de l'école
 - [23_24_Tableur Récap Tests Natation format xls](#) (Excel de 45.5 ko)
Outil de suivi des attestations de natation de l'école - Format xls
- A la maternelle, les classes qui accèdent des sessions "Classe bleue - Aisance aquatique" suivent des modalités spécifiques :
 - Apprentissage regroupé sur une semaine (2 séances quotidiennes) ou 2 semaines (une séance quotidienne)
 - Apprentissage conduit uniquement en grande profondeur (plus de 1m50 de profondeur) sans matériel de flottaison et avec un aménagement de bassin très limité.
 - En annexe 3 de la circulaire sont décrits les 3 paliers d'acquisitions en Aisance Aquatique

[Aisance Aquatique - Repères et paliers d'acquisitions](#) (PDF de 410.4 ko)
Annexe 3 au BOEN n° 9 du 3/03/2022
- Au cycle 2, dès le CP, les élèves doivent être encouragés à passer le test du Pass Nautique avec ou sans brassière de sauvetage. La direction de l'école doit délivrer une attestation à la famille permettant la pratique des sports nautiques.
 - En annexe 4 de la circulaire : Description du Pass Nautique que l'enseignant de la classe peut valider seul.

[Pass Nautique](#) (PDF de 414 ko)
Annexe 4 au BOEN n°9 du 3/03/2022

[Modèle d'attestation Pass Nautique](#) (Word de 50.5 ko)
Pour délivrance de l'attestation aux familles
- Au cycle 3, les élèves qui auront suivi au moins 2 cycles de natation, peuvent prétendre passer l'ASNS. Toutefois, cette évaluation ne peut se faire qu'à l'issue d'un cycle d'apprentissage mené en collaboration avec un éducateur professionnel (MNS). Le MNS est présent lors de l'évaluation des élèves et il signe l'attestation remise aux familles.
 - [Attestation du Savoir nager en Sécurité](#) (PDF de 426.8 ko)
Annexe 2 au BOEN n°9 du 3/03/2022

- o  **Modèle d'attestation ASNS** (Word de 39.5 ko)

Pour délivrance de l'attestation aux familles

- o Illustration en vidéo :



EPS Facile : Le parcours du savoir nager (Video Youtube)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.